

54 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	URBANY – MME LEMBERGER (suppléante)
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MME FISCHER	- M BASTIAN	

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Guillaume KLEINPETER, Mme Dominique ROMAIN-CARCY et Melle Frédérique WEBER.

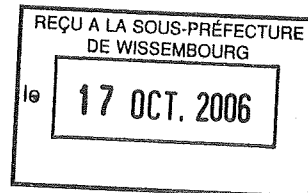
4) ECMU : Convention et demande de subventions (présentation : Guy HUSSON).

L'école de musique de la Vallée de la Sauer et du Pays de Pechelbronn sollicite, à l'appui de leur budget prévisionnel 2005/2006, un soutien pour l'exercice 2006, d'un montant de 1,43 € par habitant, soit **5.273,84 €**.

Pour permettre un développement harmonieux entre les Sociétés de musique, l'intercommunalité et les partenaires financiers, une convention est souhaitée, elle fixe clairement les objectifs, les règles et le financement entre la communauté de communes de Pechelbronn et l'école de musique. L'association « ECMU » fournit annuellement au 1^{er} septembre un budget prévisionnel, en fin d'année le bilan et le compte de résultat, la convention est signée pour une durée de trois ans, renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'accorder un soutien financier, exercice 2006, d'un montant de **5.273,84€**,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec l'association de musique « ECMU ».



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 12 octobre 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

